

pour s'assurer comment il pourrait vous interpellier vous-même, monsieur l'Orateur, je me suis renseigné et on m'a dit que ces motions avaient été rayées du *Feuilleton* à la demande expresse des honorables députés qui les y avaient fait inscrire. C'est le droit d'un député qui a donné un avis de motion de retirer cet avis tant que la Chambre n'a pas été appelée à prendre cet avis en considération.

M. Gagnon: Je vous remercie beaucoup.

(Traduction)

DEMANDE DE DOCUMENTS

TERRITOIRE DU YUKON—ENTENTE CONCERNANT LES IMPÔTS ET LES SUBVENTIONS—LE YUKON ET LE DISTRICT DE MACKENZIE—SUBVENTIONS FÉDÉRALES DE 1946 À 1948

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Black (Yukon): Le 9 février, j'ai demandé des renseignements concernant les territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Le ministère des Mines et Ressources possède ces renseignements et il pourrait me les fournir sans peine. Il lui suffirait d'une heure pour les relever. Je voulais ces renseignements avant la fin du débat sur l'Adresse. J'espère bien les obtenir sans plus de délai.

L'hon. J. A. MacKinnon (ministre des Mines et Ressources): J'y verrai tout de suite.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 28 février, sur la motion de M. D. F. Brown, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, avant la levée de la séance hier soir, je parlais de certaines mesures qu'il faut prendre, à mon sens, en vue d'assurer la sécurité de la vie et de la propriété en mer. Après avoir indiqué l'importance de la navigation maritime pour le Canada, j'ai décrit le réseau de stations goniométriques qui permettent de guider les navires jusqu'à nos ports et j'ai signalé les méthodes de transmission de renseignements en cas de désastre maritime. Pour assurer le bon fonctionnement d'un système de renseignements, il faut un centre où ces renseignements sont recueillis, puis transmis aux autorités chargées de prendre les mesures voulues. Malgré toutes des recherches maritimes et aériennes qu'effectue le C.A.R.C., l'absence de pareils

centres est une des principales lacunes du système actuel, lacune qu'on pourrait combler sans dépenses considérables. Ce qu'il faut établir, c'est une espèce de salle de direction des opérations.

L'hon. M. Claxton: Si le député veut bien m'excuser, il existe une telle salle à Halifax et une autre sur le littoral de l'Ouest, si je ne m'abuse.

M. Pearkes: Si le ministre veut bien prendre patience, je lui dirai qu'il y a une salle...

L'hon. M. Claxton: Le député, je le suppose, tient à être bien renseigné.

M. Pearkes: Si le ministre avait été ici hier soir, ou s'il avait lu le compte rendu, il saurait que mes exemples concernent la côte du Pacifique. J'ai avoué n'être pas au courant de ce qui se passe sur la côte de l'Atlantique, bien que, d'après les renseignements dont je dispose, le même état de choses semble y exister. Il n'existe pas sur la côte du Pacifique, ni à ma connaissance dans plusieurs autres régions du littoral canadien, de salle centrale à laquelle la nouvelle d'un désastre maritime puisse être transmise d'endroits éloignés, et d'où il soit possible de donner promptement des indications aux divers organismes dont il y a lieu de coordonner l'activité, en vue d'opérations de sauvetage.

Je sais que les équipes de sauvetage du C.A.R.C. s'efforcent de maintenir de telles salles. Celles de la côte du Pacifique, toutefois, sont petites et insuffisantes. Le personnel du C.A.R.C., même s'il s'efforce d'apporter le même secours aux voyageurs maritimes qu'aux aviateurs en détresse, s'intéresse, à cause de sa formation particulière, aux accidents qui surviennent aux aéronefs plus qu'à ceux qui peuvent arriver aux navires. Peut-être y a-t-il des exceptions, mais, je le répète, la plupart des localités au Canada ont bien besoin d'un local central où les renseignements nécessaires puissent être envoyés directement depuis le lieu du désastre ou par l'intermédiaire d'autres navires, et qui puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Afin de bien comprendre la nécessité de coordonner l'activité de tous les services, il est bon, je crois, de considérer un peu les divers moyens dont on dispose pour venir au secours d'un navire en détresse. D'abord, sur la côte du Pacifique, et ailleurs sans doute, on a les services de la marine comprenant les navires chargés de transporter les provisions aux phares, de veiller au fonctionnement des divers feux le long des côtes et de s'occuper des balises. Je sais que le

[Le très hon. M. St-Laurent.]